



Le Teil



ardèche
LE DÉPARTEMENT



Monsieur Thomas ALLARY
Directeur territorial
SNCF Réseaux AURA
78, rue de la Villette
69 003 LYON

Réf. HS/FP/3234

Privas, mardi 08 février 2022

Monsieur le Directeur,

Depuis 1973, l'Ardèche présente la funeste singularité d'être le seul département de France dépourvu de ligne ferroviaire de voyageurs. Pourtant, le retour du train en rive droite du Rhône ne laisse personne indifférent et suscite la mobilisation d'un très grand nombre d'élus, d'usagers, de collectifs et d'acteurs économiques.

Deux projets sont néanmoins à l'étude ou en passe d'être concrétisés.

Tout d'abord, la Région Auvergne-Rhône-Alpes porte un projet de ligne ferroviaire qui relierait Romans-sur-Isère au Teil à l'horizon 2025, avec des arrêts en gare de Valence TGV – Valence Ville – Livron – Le Pouzin et Cruas. La réalisation d'une étude à hauteur de 500 000 € a été votée en décembre 2021 s'agissant de l'aménagement de la gare du Teil, qui fait suite à une étude lancée en janvier 2020 pour évaluer les possibilités et le coût de réouverture de la ligne de trains de voyageurs en Ardèche.

Pour sa part, la Région Occitanie, grâce à l'impulsion de ses élus régionaux, a, d'ores et déjà, prévu la réouverture de la ligne SNCF entre Nîmes et Pont-Saint-Esprit dès l'été 2022, à raison de 4 allers-retours quotidiens, pour atteindre 8 allers-retours journaliers à terme. Pour des raisons techniques, cette desserte ferroviaire requiert une extension jusqu'en gare du Teil où les trains feront demi-tour avant de repartir vers le Gard.

Malheureusement, en l'état actuel des choses, ces trains ne pourront pas prendre de voyageurs en gare du Teil, la desserte s'arrêtant aux limites administratives de la Région Occitanie. Ainsi, les Ardéchois continueront à regarder passer les trains à vide sans pouvoir les emprunter.



Le Teil



ardèche
LE DEPARTEMENT



Cette situation est d'autant plus inique que la gare du Teil est régulièrement desservie par des trains de voyageurs (TER, voire TGV) lorsque ceux-ci sont détournés en raison de travaux de maintenance sur la rive gauche du Rhône.

Aussi, dans l'attente des travaux portés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes d'ici à 2025 dans le cadre de l'ouverture de la ligne Romans – Le Teil, nous vous demandons de bien vouloir solliciter auprès de l'*Etablissement public de sécurité ferroviaire* une dérogation pour l'aménagement de la gare du Teil afin d'autoriser la montée et la descente de voyageurs et, ce, dès l'été 2022. Cette dérogation pourrait être accordée à l'instar de celle qui a été délivrée en matière d'aménagements des points d'arrêt pour l'ouverture de la ligne Nîmes – Pont-Saint-Esprit, dans l'attente, là aussi, des travaux que portera la Région Occitanie dans les prochaines années.

Cette autorisation qui permettrait aux Ardéchois de disposer d'un moyen de transport collectif, sûr, écologique et rapide, constituerait, en outre, le premier tronçon sud de la future ligne ferroviaire Nîmes – Romans avec notamment la réouverture des gares de Bourg-Saint-Andéol et de Viviers, qui parachèverait le projet initial de 2010 porté alors par les trois régions Rhône-Alpes, Languedoc-Roussillon et PACA.

Nous vous remercions de l'attention que vous ne manquerez pas d'accorder à cette requête essentielle pour l'avenir de notre département et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de notre considération distinguée.

Hervé SAULIGNAC
Député de l'Ardèche

Olivier PEVERELLI
Maire de Le Teil
Conseiller départemental

Yves BOYER
Président d'Ardèche Rhône Coiron

Françoise GONNET
Présidente de DRAGA
Maire de Bourg-Saint-Andéol

Martine MATTEI
Maire de Viviers

Souhila BOUDALI-KHEDIM
Conseillère régionale

Elvire BOSC
Conseillère départementale
du canton de LE POUZIN

Permanence Parlementaire de Hervé Saulignac

5, cours du Palais 07000 PRIVAS • Tél. : 04 75 64 56 49 • permanence@hervesaulignac.fr • www.hervesaulignac.fr